

Rectificatif au règlement (CE) n° 297/95 du Conseil, du 10 février 1995, concernant les redevances dues à l'agence européenne pour l'évaluation des médicaments

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 35 du 15 février 1995.)

Page 1:

le troisième visa et la note de bas de page

(1) suivants sont à insérer:

« vu l'avis du Parlement européen (1),

(1) JO n° C 43 du 20. 2. 1995.

la note de bas de page (1) actuelle devient

la note de bas de page (2).